

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MARDI 17 FEVRIER 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 14

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 13

AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

Le 17 février 2026, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, légalement convoqué le 11 février 2026 par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Laurent CHELLE

Gérard VERNAY donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Jean-Claude FRAISSARD donne pouvoir à Yannick AMET

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

Patrick MARTIN donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Joëlle CAMPERS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mathieu LECLERCQ est désigné secrétaire de séance

2026-22 CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-2 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à savoir l'entretien des sentiers intercommunaux, des cours d'eau, le nettoyage et la désinfection des conteneurs de collecte (bacs roulants et conteneurs semi-enterrés) et de l'accueil au Point d'Information Touristique à l'Hospice du Petit Saint-Bernard ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un ou des emplois non permanents compte-tenu de l'accroissement saisonnier d'activité pour les services administratifs et techniques de la collectivité à compter du 18 mai 2026.

Ces emplois non permanents relèveront du grade d'adjoint technique afférents à la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures et sont répartis de la manière suivante :

- 2 agents pour l'entretien des sentiers intercommunaux ;
- 3 agents pour la gestion des cours d'eau ;
- 2 agents pour le nettoyage et la désinfection des conteneurs de collecte (bacs roulants et conteneurs semi-enterrés).

Ces emplois non permanents relèveront du grade d'adjoint administratif afférents à la catégorie hiérarchique C et sont répartis de la manière suivante :

- 2 agents à temps plein, conseillers en séjour au Point d'Information Touristique de l'Hospice du Petit Saint Bernard ;
- 1 agent à temps plein, conseiller en séjour aux Points d'Information Touristique de l'Hospice du Petit Saint Bernard et de Séz ;
- 1 agent à temps plein, conseiller en séjour au Point d'Information Touristique de Villaroger ;
- 1 agent à temps plein, en renfort pour les événements
- 1 agent à temps partiel à 40%, conseiller en séjour au Point d'Information Touristique de Villaroger et la bagagerie de la gare.

Les postes seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois maximum.

Les agents devront justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur administratif ou technique selon les postes à pourvoir.

La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Enfin, le régime indemnitaire instauré par délibération n°2022-105 du 29 Novembre 2022 est applicable.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité tel que présenté dans la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Principal et au Budget annexe Tourisme Haute-Tarentaise ;
- **APPROUVE** les dispositions de la présente délibération qui prendront effet au 1^{er} mai 2026.

Yannick AMET

Président

